

PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE

N° D'INSCRIPTION AU GRAND LIVRE
DE LA DETTE PUBLIQUE

ARRETE
DATE N°

ASSIGNATION

DESIGNATION DE LA PENSION

N° D'INSCRIPTION AU GRAND LIVRE
DE LA DETTE PUBLIQUE

**INVALIDE DÉFINITIVE
OPERATIONS EXTERIEURES**

NOM ET PRENOMS
DATE ET LIEU DE NAISSANCE
ADRESSE
GRADE

N.I.R. :

PERIODES SUCCESSIVES DE JOUISSANCE	DU		DU		DU		DU		DU		DU	
DECOMPTE DE LA PENSION	100 %	INDICE	80 %	INDICE		INDICE		INDICE		INDICE		INDICE
PENSION PRINCIPALE	100 %	372,00	80 %	384,00								
MAJORATION ART. L.16	17	272,00										
ALLOCATION GRAND MUTILE	30	563,00										
ALLOCATION GRAND INVALIDE	5/14	588,00										
TOTAL		1795,00		384,00								

MONTANT ANNUEL A LA DATE D'ENTREE EN JOUISSANCE
(SUPPLEMENTS POUR ENFANTS EXCLUS)
SAUF DEDUCTION DES SOMMES PERÇUES SUR LES PRESTATIONS NUMERÉS

ECHEANCES MENSUELLES

N° DE CLASSEMENT
A L'ADMINISTRATION : **X593787DY**

LIQUIDATION EFFECTUEE EN APPLICATION DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE
EN VIGUEUR A LA DATE D'EFFET DE LA PENSION

ART L17.
ART L36.
CODE DES PENSIONS DE RETRAITE ART L37.

*PENSION CALCULEE SUR LE TAUX DU SOLDAT
*LA PRESENTE PENSION SERA REVISEE EN CAS DE RECONDUCTION
DES DROITS RECONNUS A TITRE TEMPORAIRE

Première liquidation